

Réunion du 7 septembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Etienne WOLF

**N° CP/2015/399 - Construction de logements sociaux - 1323
PDH- Création de logements locatifs sociaux communaux**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer, dans le cadre des dispositifs d'aide pour la création de logements locatifs sociaux communaux, et conformément aux tableaux annexés à la présente délibération, une subvention de 13 500 € à la commune d'ALTECKENDORF, une aide de 40 500 € à la commune de BUHL, une subvention de 40 500 € à la commune d'EBERBACH-SELTZ et une subvention de 8 209 € à la commune de FLEXBOURG ;
- autorise en outre son président à signer le moment venu la convention particulière à intervenir sur cette base entre le Département et, respectivement, les communes d'ALTECKENDORF, de BUHL, d'EBERBACH-SELTZ et de FLEXBOURG, sur le modèle de la convention annexée à la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150907-lmc195008-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 15/09/15